



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Vitagora-Pôle de Compétitivité- Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 – Demande de subvention de fonctionnement 2024

Lancé il y a 15 ans par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé se classe aujourd'hui selon l'évaluation menée par l'État dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants. En 2023, il a obtenu le renouvellement de sa labellisation Pôle de compétitivité pour la 5^{ème} fois.

Pour rappel, les travaux de Vitagora se basent sur la thématique principale « de l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs ». Ses objectifs sont déclinés sur trois domaines d'actions stratégiques qui sont :

- Plaisir gustatif
- Préservation du capital santé
- Préservation de l'environnement

Avec un périmètre d'intervention élargi à la région parisienne, le pôle peut se prévaloir aujourd'hui de 660 membres actifs dont 364 entreprises cotisantes en 2022. 62% des adhérents sont situés dans un rayon de 150 km autour de Dijon et 88% des entreprises adhérentes sont des PME.

Après la fusion-absorption de l'AREA Bourgogne-Franche-Comté, antenne régionale du syndicat professionnel de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) en 2019, le pôle a redéployé ses activités en proposant des actions collectives aux PMI adhérentes : transfert de technologie, usine efficiente en eau, qualité et traçabilité en agro-alimentaire, performance industrielle, promotion des métiers et de la filière (avec AG2R-La Mondiale et le pôle emploi), accompagnement marchés. En 2022, Vitagora a lancé son club dirigeants suivi régulièrement par 15 responsables. En 2023, Vitagora a formé 232 personnes issues de 76 entreprises en 37 sessions de formation et tenu 27 webinaires thématiques.

Le pôle Vitagora assure des missions pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté : Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), performance industrielle, industrie du futur, attractivité, qualité. De même, Vitagora agit pour le compte de la DRAAF BFC avec l'action collective « construire avec le consommateur », une action sur l'écoconception et a engagé un travail de diagnostic sur les risques pour les activités agro-alimentaires incluant la cyber-sécurité.

Le pôle emploie 35 collaborateurs et permet aux projets innovants d'accéder plus vite à leurs marchés, tout en contribuant au rayonnement international de l'excellence française. 23 Projets innovants ont été soumis à Vitagora en 2023 et 21 ont été labellisés. L'activité à l'international concerne plus de 25% des adhérents : en 2021, un bureau a été ouvert au Japon en collaboration avec le NARO (National Agriculture and Food Research Organisation) et un autre au Rwanda. Le projet européen Global Future ciblé sur 4 pays (Japon, Corée du Sud, Singapour et Thaïlande) vise à accompagner les PME à la durabilité environnementale. En 2023, Vitagora a organisé à Dijon un symposium scientifique sur la fermentation pendant la semaine du Japon.

Vitagora poursuit le développement de son accélérateur de start up, le Toaster Lab : en 2023, le concours organisé autour de 2 thèmes (ferments et valorisation des sous-produits) a permis de recruter près de 15 participants.

La fusion-absorption de FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, a permis à Vitagora de concevoir un programme cohérent de développement de l'AgFoodTech au niveau national. De plus, Vitagora pilote l'action Living lab financée et déployée dans le cadre du programme « Dijon, Alimentation Durable 2030 » labellisé territoire d'Innovation : en 2023, elle a lancé le challenge légumineuses pour préparer les consommateurs volontaires à trouver des solutions pour consommer plus facilement les légumineuses en co-construction avec des entreprises alimentaires. Le Living Lab a organisé un stand grand public sur la foire gastronomique 2023 permettant au grand public de rencontrer les 8 Start up lauréates du concours « on mange quoi demain ? » (56 candidats) et de recueillir l'avis des consommateurs pour des produits en dégustation qui respectent les principes de la transition alimentaire.

Dijon métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Pour ce faire, une convention-cadre a été votée en 2021 pour 3 ans pour permettre de mieux territorialiser la réponse aux enjeux de transition alimentaire et le développement des entreprises de la filière alimentaire. Cette convention prévoit la mobilisation de 420.000€ de subvention sur 3 ans sur la base d'objectifs annuels définis entre Vitagora et Dijon métropole.

La convention se décline en 3 fiches-actions dont la thématique a été fixée par la convention pluriannuelle. Le détail des actions prévues en 2024 se trouve en annexe de la délibération :

- Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur
- Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech
- Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de l'écosystème métropolitain sur l'alimentation durable

Subvention de fonctionnement pour l'année 2024 :

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2024, Vitagora sollicite une subvention de 130 000 € décomposée comme suit :

- 40.000 € pour le programme d'innovation ;
- 70.000 € pour le programme AgriFoodTech
- 20.000 € pour les actions à l'international

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % à la signature de la convention et le solde de 50 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 130 000 € à l'Association Vitagora au titre de son fonctionnement pour l'année 2024 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)